



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

géothermie

Question écrite n° 61823

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur le fait qu'au cours des dernières années la croissance relative de certaines énergies renouvelables a été beaucoup plus rapide que celle de la géothermie. Cela s'est traduit par l'apport de financements plus importants à la recherche dans certains secteurs plutôt qu'à celui de la géothermie qui a pris du retard dans son développement. Pourtant, les centrales géothermiques sont particulièrement aptes à la production électrique de base. Or le total de l'énergie géothermique installée en France s'élève aujourd'hui seulement à environ 10 GW, tandis que dans le monde, la production totale d'électricité d'origine géothermique a été en 2008 de 57 TWh. Il lui demande quelles sont ses intentions pour favoriser le développement de cette source d'énergie renouvelable qu'est la géothermie et par quels moyens.

Texte de la réponse

L'utilisation de l'énergie géothermique à des fins de production électrique peut se faire via de nombreuses techniques qui dépendent du contexte géologique du lieu considéré. En effet, il faut tout d'abord différencier les potentiels de développement dans les départements d'outre-mer possédant un caractère volcanique insulaire et en métropole. En métropole, l'émergence de la technologie « Enhanced geothermal systems » (EGS) au travers du site pilote de Soultz-sous-Forêt permet d'espérer des capacités de production d'électricité intéressantes pour l'avenir. C'est afin d'assurer son soutien à cette filière que l'État a décidé de revaloriser le tarif d'achat électricité pour la géothermie en métropole. Pour les départements d'outre-mer, la géothermie s'impose naturellement comme un moyen de production important d'électricité. En Guadeloupe, la centrale géothermique de Bouillante (15 MW) participe à hauteur de 6 % au mix électrique de production. Celle-ci va encore s'agrandir dans les prochaines années avec un nouveau projet de développement qui permettra d'ajouter une puissance de 20 MW au parc déjà existant. Afin de permettre ces développements, le Gouvernement a décidé de revaloriser le tarif géothermie DOM à hauteur de 130 EUR/MWh, contre 100 EUR pour le tarif actuel.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61823

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2009, page 10082

Réponse publiée le : 2 février 2010, page 1144